



L'édito

## LA LETTRE DU MAIRE

JUIN 2019  
N° 56

Madame, Monsieur,

Les beaux jours arrivent (enfin!) mais, comme chaque année, il est utile de rappeler quelques règles à respecter pour bien vivre ensemble. En voici deux : Le Plan Local d'Urbanisme est terminé depuis juin 2018. Il fixe les règles concernant les constructions, les travaux, les clôtures, piscines, abris, murs... et le service urbanisme doit être consulté **pour tout projet**, au risque de devoir modifier, démolir et/ou être condamné à payer des amendes...Également, je rappelle que les poubelles ne doivent être sorties dans la rue que **la veille ou le matin** du ramassage....

Je profite de ce lendemain d'élections pour remercier les bénévoles qui sont venus tenir les bureaux de vote et/ou participer au dépouillement. Il faut également, le plus rapidement possible, que ceux qui souhaitent s'inscrire sur nos listes électorales le fassent, en Mairie. Cet acte administratif n'est pas automatique (en cas de déménagement notamment) et je comprends la déception du citoyen qui se présente au bureau de vote sans pouvoir s'exprimer...

Pour terminer mes propos nous constatons que notre commune est toujours attractive : M et Mme VINCENDON cessent leur activité de boucherie assurée pendant 26 ans dans notre commune, pour profiter de leur retraite. Ils souhaitent remercier, par ce message, leur clientèle. Le 13 juin, un jeune boucher, M. Damien BERNARD, leur succèdera sous l'enseigne « Saveur Viande » et nous lui souhaitons de réussir.

Olivier MERLIN

### Référents de quartier

#### Plateau des Frères à GLAY

Fête de quartier très réussie (40 participants) grâce à nos hôtesse : Carine et Marie. Très bonne ambiance autour d'une bonne paëlla. Un grand merci à ces jeunes femmes qui poursuivent cette tradition qui perdure depuis 17 ans.



Vive les Fêtes de quartier qui renforcent les liens entre voisins !

#### Nuisances sonores :

L'utilisation de matériels bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, motoculteur, débroussailleuse...) n'est autorisée qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h30
- Samedis : 9h-12h et 15h-19h
- Dimanches et jours fériés : 10h-12h

(arrêté Préfectoral n° 97-5126)

De plus, nous vous rappelons que sur la voie publique, sont interdits les feux de végétaux ainsi que le dépôt de déchets sauvages.

La déchetterie est à votre disposition.

#### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (Scot) des Rives du Rhône.

Le projet de Scot des Rives du Rhône a été arrêté le 14 février 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, une consultation des personnes publiques associées est en cours, et s'achèvera le 28 mai prochain. A l'issue de cette consultation, s'ouvrira la phase de l'enquête publique. Celle-ci se déroulera du mercredi 5 juin à 9h au vendredi 5 juillet à 17h inclus.

Un dossier d'enquête du projet de schéma de Cohérence Territoriale sera entre autre disponible à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône au siège de Saint Maurice l'Exil et sur l'Antenne de Beaurepaire.

#### Permanences des enquêteurs :

CCEBER 38550 Saint Maurice l'Exil :

- Mercredi 12 juin de 9h à 12h
- Lundi 24 juin de 16h à 19h
- Mardi 2 juillet de 9h à 12h

CCEBER 38270 Beaurepaire

- Mercredi 12 juin de 14h à 17h
- Lundi 24 juin de 9h à 12h
- Mardi 2 juillet de 16h à 19h

A l'issue de l'enquête publique, la commission d'enquête remettra son rapport dans un délai d'un mois. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant un an à compter de leur réception par le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.



#### Propriétaires de chiens : Veillez à la sécurité de votre facteur !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage).
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelque soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

En cas de morsures ou de risque, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée, il en va de la sécurité de votre facteur.





### Info Intercommunale

#### Formation au compostage domestique : à vos agendas !

Venez découvrir les bases du compostage, du paillage et partager vos pratiques !

Mercredi 19 juin 2019 de 9h à 12h ou de 14h à 17h

à la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, Rue du 19 mars 1962 à Saint-Maurice-l'Exil.

Renseignements et inscriptions auprès du service environnement au 04 74 29 31 15

Cette formation gratuite concerne les habitants des 37 communes de la CC Entre Bièvre et Rhône.



### L'agenda



#### Samedi 15 juin, KERMESE

De 15h à 18h au boulodrome, Espace Jean Fournet.

Buvette, crêpes, gâteaux.

Présence de poneys et château gonflable.

Organisée par le **Sou des écoles**.

### Nouveau commerce

**BIJOUX-CAILLOUX & HARMONIE REIKI** société OZANAO  
Création et vente de bijoux, réalisation de soins énergétiques, formation aux pratiques énergétiques.  
Maud Morin, vous accueille 29 route de condrieu.  
06 62 52 15 19  
Site : [www.harmoniereiki.fr](http://www.harmoniereiki.fr) et [www.bijoux-cailloux.com](http://www.bijoux-cailloux.com)

### Service Social



**La collecte nationale pour la Croix Rouge** a eu lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai 2019. Le montant de cette collecte s'éleva à 1.148,00 euros.  
Merci aux enfants des écoles qui ont participé à cette collecte et un grand merci aux Saint Clairois pour leur générosité.



L'Assemblée Générale annuelle de l'association "**Les Infantes de Noverre**" aura lieu le **Samedi 22 juin 2019**, de 15h à 16h30, au Foyer Nemoz de Saint Clair du Rhône. Elle sera suivie du Ballet de fin d'année et de la remise des Certificats de Danse Classique Intégration.  
Un apéritif convivial sera offert à nos membres & invités.

L'association **HA'COR** organise le **samedi 29 juin** au foyer Georges Némoy, **une matinée Qi Cong** ouverte à toutes et tous sur le thème de l'énergie du cœur, en liaison avec la saison.

3 heures de détente, avec une toute petite pause.

Adhérents Ha'Cor 20€, non adhérents 25€

Venez nombreux et nombreuses pour vous faire du bien et partager cette énergie qui se décuple à chaque nouvelle séance.

Renseignements et Inscriptions : Mara ANGELERI 06 18 93 07 33

#### **Matinée Zeppole**



**Dimanche 30 juin** à partir de 9h30  
Salle polyvalente Espace Jean Fournet  
Organisée par **Mammola Association**



Le **Végas Poker Club** organise un **tournoi de pétanque** le **dimanche 30 juin** au boulodrome  
- Tête à tête à 9h pour 5€  
- Doublette à 14h pour 10€  
Inscription le jour même.  
Buvette et restauration sur place



Cinéma d'été,  
Vendredi 5 juillet  
dans la cour de l'école du Village à la tombée de la nuit.  
Repli salle de spectacle en cas de mauvais temps.  
Organisé par la commission Loisirs et Culture de la commune.



**Stage de Pastel**, thème animalier : un vautour fauve  
Stage sur deux jours, les **6 et 7 juillet**,  
10h-12 et 14h-17h au foyer Georges Némoy.  
Chacun apporte son repas de midi.  
Prix du stage 120€ les 2 jours,  
contacter par mail : [soriano.teresa@orange.fr](mailto:soriano.teresa@orange.fr)  
Organisé par l'association **Ha'Cor Pastel**

**Samedi 13 juillet**  
**Feu d'artifice et bal populaire**  
organisés par le **Comité des fêtes**.  
Plus d'informations sur la prochaine lettre.

